



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D28 - SEMIS – Logements locatifs sociaux – Approbation des comptes 2018

**Date de convocation** : ..... 20 septembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Serge HIREL, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX	donne pouvoir à	Henoch CHAUVREAU

**Excusés** : ..... 2

Nicole YATTOU  
Jacques COCQUEREZ

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190926-  
2019\_09\_D28-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 30 septembre 2019  
Affiché le 30 septembre 2019

## N° 28 - SEMIS – Logements locatifs sociaux Approbation des comptes 2018

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

La SEMIS a transmis à la Ville les bilans 2018 certifiés conformes par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs réalisées sur la commune, conformément aux conventions listées ci-dessous, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2017	Engagement conventionnel au 31/12/2018
16/01/1987	31/08/2048	0045	FOYER CAMUZET	- 25 119,49 €	-18 833,57 €
19/07/1988	31/03/2045	0057	ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	- 80 462,60 €	-81 398,60 €
21/12/1992	21/12/2027	0107	FIEF DE L'AUMONERIE	35 816,59 €	55 943,65 €
31/08/1993	31/08/2028	0117	AVE GENERAL DE GAULLE, RUE DU 4 SEPTEMBRE	19 702,19 €	22 471,86 €
<b>TOTAL</b>				<b>-50 063,51 €</b>	<b>-21 816,66 €</b>

Conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2018 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de 21 816,66 €.

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190926-  
2019\_09\_D28-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 30 septembre 2019  
Affiché le 30 septembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.